



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT
TRIMESTRIEL DE LA TAXE VERSEMENT MOBILITE

PERSONNEL LOGE

Période : trimestre 20.....

Conformément à l'article L.2333-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, Saint-Louis Agglomération a la charge du remboursement du « Versement Mobilité » au titre du personnel logé ou transporté.

Le présent formulaire doit être signé par une personne habilitée à engager l'entreprise.

1 - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale :

.....

Acronyme :

Etablissement concerné :

.....

SIRET (13 chiffres) :

Numéro Urssaf (18 chiffres) :

Adresse postale :

.....

Dossier suivi par :

Courriel :

Tél : Fax :



2 - DECLARATION

Nous, déclarons loger de façon permanente,

a) Tous nos salariés

b) Certains d'entre eux

1. Nombre de salariés logés* :

2. Nombre de salariés dans l'entreprise* :

3. Montant du Versement Mobilité Total versé au cours du trimestre 20..... :

**Au titre des établissements situés sur le territoire des communes membres de Saint-Louis Agglomération*

3 - CALCUL DU REMBOURSEMENT

Le remboursement s'effectue de la façon suivante :

Montant total du versement effectué à l'organisme collecteur * Nombre de salariés logés - retenue URSSAF (*)
Total effectif entreprise

(*° retenue URSSAF frais de gestion 0.5%)

=X..... x 0.995 = €

.....



3 – DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

1/ La liste nominative des personnels logés avec, par salarié :

- L'adresse du logement mis à disposition par l'employeur,
- Le montant du salaire ayant servi de base de calcul au VM

2/ Document des intéressés justifiant l'occupation habituelle de ce logement (domicile).

3/ L'original de l'attestation trimestrielle URSSAF de contribution versement mobilité pour la période demandée

4/ Un relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Je soussigné atteste sur l'honneur de l'exactitude de ces informations.

Fait à
Le

Cachet de l'entreprise

Signature

L'article 441 - 7 du Code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état des faits matériellement inexacts.

